
Pouvoir d'accès à l'information

Le preneur d'assurance (ci-après le « Preneur ») reconnaît avoir lu et compris les déclarations suivantes et confirme qu'il les approuve :

1. Le Preneur comprend que Globality S.A. (ci-après « Globality ») est soumise au secret professionnel en vertu de la loi luxembourgeoise du 7 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance, telle que modifiée.
2. Le Preneur souhaite expressément pouvoir consulter et obtenir des conseils de son intermédiaire (ci-après l'Intermédiaire) sur des questions relatives à sa police d'assurance conclue auprès de Globality.
3. Par conséquent, en vertu de ce pouvoir, le Preneur accorde expressément et spécifiquement à l'Intermédiaire (ainsi qu'à chacun de ses fondés de pouvoir et employés) le droit de recevoir, en son nom et pour son compte, toute information, tout document et/ou toute donnée émanant de Globality, que cette information, ce document et/ou cette donnée soient ou non considérées comme confidentiels, comporte des données médicale, ou porte directement ou indirectement sur un quelconque aspect de sa police d'assurance conclue auprès de Globality.
4. Le Preneur reconnaît expressément et spécifiquement que l'Intermédiaire est habilité à le représenter auprès de Globality afin de solliciter et obtenir auprès de cette dernière, toute information, tout document et/ou toute donnée visés au paragraphe 3 ci-avant, ainsi que leur conservation dans les locaux de l'Intermédiaire ou dans tout autre lieu utilisé à sa discrétion, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger. Ces informations, documents et/ou données peuvent continuer à être stockés dans les locaux de l'Intermédiaire après l'expiration du présent pouvoir et pourraient ne pas bénéficier d'une protection équivalente à celle résultant du secret professionnel luxembourgeois.
5. Par le présent pouvoir, le Preneur décharge Globality de toute responsabilité (pour quelque raison que ce soit) à l'égard des actes de l'Intermédiaire susceptibles d'outrepasser ses instructions, et il reconnaît que Globality ne sera en aucune manière responsable de la transmission d'informations, de documents et/ou de données à l'Intermédiaire, même dans le cas d'informations, de documents et/ou de données confidentiels y compris relatifs à la santé, portant sur la police d'assurance qu'il a conclue avec Globality.
6. Le présent pouvoir est régi par le droit luxembourgeois et sera interprété conformément aux lois du Grand-duché de Luxembourg. Le Preneur accepte par la présente de se soumettre irrévocablement et inconditionnellement à la juridiction exclusive du Luxembourg s'agissant de tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la validité et l'exécution du présent pouvoir.
7. Le Preneur peut révoquer ce pouvoir à tout moment par courrier écrit adressé à l'Intermédiaire. En outre, la révocation du présent pouvoir devra également être notifiée par courrier recommandé adressé au siège social de Globality afin que cette révocation lui soit opposable.
8. Le Preneur s'engage par la présente à ratifier tout acte ou document rédigés et/ou publiés pour son compte conformément au présent pouvoir et à prendre toute mesure et à signer tout document jugé nécessaire ou utile à sa prise d'effet.

Date et lieu de signature

Veuillez indiquer votre nom

Signature du Preneur

Précédé de la mention « *Bon pour pouvoir* »

Veuillez indiquer votre numéro de police